Aujourd'huy sixieme jour du mois de fevrier mil
sept Cent soixante quinze, au Bourg de Boyére en pontoise
pardevant les nores Royaux soussignés Etude de Coulleron Lan
Deux ont été presents jean vielliaud laboureur et antoinette
guerre sa femme procedente sous Lautorité et du Consentement
dud. vielliaud son mary, demeurants au present Bourg de
Boyére, les quels de leur bonne et libre volonté nous ont
dit et Declaré Consentir, comme par ces presentes ils consentent
que pierre vielliaud leur fils garçon marchand travaillant
sur la ville de Bordeaux Contracte mariage En face de notre
mere Ste eglise et aux formes ordinaires avec telle fille
ou veuve que bon lui semblera et En tel endroit quil voudra Choisir
promettant davoir ledit mariage pour agreable et de
ne venir jamais contre a peine de comme aussi que le
Constitué par le Contrat Dicelui Contien les sommes quel
pourroit avoir devers lui, a l'effet de tout quoi lesdits vielliaud
et guerre conjoints Constituent pour leur procureur general
et Special la personne de

au quel ils donnent plein pouvoir de pour eux et en
leur nom Consentir au mariage que pierre vielliaud leur fils
pourra Contracter ledit
donner leur Consentement ainsi qu'a tous les actes quil sera
Besoin et pour ce requis et necessaires, promettant

dagreer lelout a peine de tous despens dommages et
interets dont et de tout quoi ledits Contestants ont
ont requis acte que nous avons octroyé
pour servir et valoir ce que de raison auquel
pierre vieillard fils, a la execution et entretenement de
tout ce que dessus ledits vieillard et guerin conjointes ont
obligé chacun et un chacun leurs biens et apres que
lecture leur en a été faite ils ont ainsi voulu promettant et
obligeant renonçant et ont declaré ne savoir signer
de ce duement requis a la celebration d'icelui approuvant
sept mots raturés

Seaumont notre Royal

Coutinon notre Royal

Contrôlé à Noyon le six fevrier 1775
Reçu quatorze sols. Coutinon

Controlement pour Pierre Jean vieillard et
autre contre la femme appelante vu le tout par
elle à l'effet de son mariage du 6 fevrier 1775